

À Marsac-sur-l'Isle,
le 26 juin 2026

**PROCES-VERBAL DES OPERATIONS ELECTORALES POUR L'ELECTION
DES REPRESENTANTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE GESTION DE LA DORDOGNE**

SCRUTIN DU 25 JUIN 2026

A_2026_191

OBJET DU SCRUTIN : Election des représentants des communes

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le code électoral,
Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion,
Vu l'arrêté du Président du Centre de gestion portant organisation du scrutin,

Le 26 juin 2026, à 9 heures s'est réunie la commission de recensement et de dépouillement des votes, instituée par l'arrêté du 6 mai 2026 du Président du Centre de Gestion de la Dordogne

- Secrétaire : Pierre MARCETEAU

La commission de recensement et de dépouillement des votes a procédé au recensement des votes par correspondance.

La liste électorale a été émargée au fur et à mesure de l'ouverture de chaque enveloppe extérieure et l'enveloppe intérieure a été déposée, sans être ouverte, dans l'urne prévue à cet effet.

Ont été mises à part, sans avoir donné lieu à émargement, les enveloppes extérieures suivantes :

	Nombre d'enveloppes
- ne comportant pas la signature de l'électeur et son nom écrit lisiblement	0
- dont le nom de l'électeur ne correspond pas à la liste électorale	5
- comprenant plusieurs enveloppes intérieures	0
- autres cas de nullité (absence d'enveloppe de scrutin)	0

AR Prefecture024-282400027-20260626-A_2026_191-AI
Reçu le 26/06/2026

Le bureau de vote a procédé au recensement des votes et a constaté :

- Nombre d'électeurs inscrits dans le département de la Dordogne : 477
- Nombre d'enveloppes reçues au Centre de Gestion de la Dordogne : 362
- Nombre d'enveloppes dans l'urne : 357

Puis il a procédé au dépouillement des votes.

Ont été dénombrés :

- Nombre de Bulletins nuls : 17
- Nombre de Bulletins blancs : 19

Nombre de voix obtenues par la liste en présence :

Titre de la liste	Nombre de voix obtenues
Liste des représentants des communes et des établissements publics présentée par l'Union des Maires de la Dordogne	2391

Sont déclarés élus :**TITULAIRES**

1. **Laurent PÉRÉA**, Maire de Saint Capraise de Lalinde
2. **Thierry BOLDÉ**, Maire de Saint Géraud de Corps
3. **Bernard VAURIAC**, Maire de Saint Jory de Chalais
4. **Pascale ROUSSIE-NADAL**, Maire de Saint Privat en Pgd
5. **Jérôme BÉTAILLE**, Maire d'Eymet
6. **Evelyne ROUX**, Maire de Savignac les Eglises
7. **Christelle DRUILLOLE**, Maire d'Agonac
8. **Thierry CIPIERRE**, Maire de Coulounieix-Chamiers
9. **Jean-Jacques CHAPELLET**, Maire de Thénac
10. **Brigitte CABIROL**, Maire de Saint Barthélémy de Bellegarde
11. **Françoise DECARPENTRIE**, Maire de Négrondes
12. **Christel DEFOULNY**, Maire de Port Sainte Foy et Ponchapt
13. **Thierry NARDOU**, Maire d'Eglise Neuve de Vergt
14. **Pascal PROTANO**, Maire de Coursac
15. **Sylvie BOUTON**, Maire de Montrem
16. **Alain ANDRIEUX-CASSANT**, Maire de Bassillac et Auberoche
17. **Francine BERNARD**, Maire d'Etouars
18. **Sandra PEREIRA**, Conseillère municipale de Sarlat-la-Canéda

SUPPLÉANTS

- Florian CHANTEGREIL**, Maire de Saint Paul de Serre
Christian GALLOT, Maire de Saint Antoine de Breuilh
Daniel LE MAO, Maire d'Antonne et Trigonant
Dominique IBERTO, Maire de Saint Seurin de Prats
Véronique CHABREYROU, Maire de Mensignac
Claudine FAURE, Maire de Lacropte
Mireille CALVO, Maire de Valojoux
Josiane BOYER, Maire de Sainte Croix de Mareuil
Bénédicte BOISVERT-FOURNAUD, Maire de Montagnac la Crempse
Samuel COUSTILLAS, 1^{er} Adjoint au Maire du Pizou
Bernard BAZINET, Maire d'Augnagnac
Jean-Pierre CUBERTAFON, Conseiller municipal de Lanouaille
Jean-Luc ALARY, Maire de Villambard
Emmanuel GUICHARD, Maire de Mescoules
Nathalie FABRE, Maire de Montferrand du Périgord
Isabelle HYVOZ, Maire de Thiviers
Jean-Louis AMELIN, Maire de Sanilhac
Gilles TAVERSON, Maire de Villefranche de Lonchat

AR Prefecture

024-282400027-20260626-A_2026_191-AI
Reçu le 26/06/2026

Observations et réclamations : RAS

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 26 juin 2026 est signé, après lecture, par les membres du bureau de vote.

**Le Président,
Laurent PÉREA**



**Le Secrétaire,
Pierre MARCETEAU**



**Les représentants de la commission de
recensement et de dépouillement des
votes**

